

COMMUNIQUÉ

Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées

LA MINISTRE MARGUERITE BLAIS RÉITÈRE LE BIEN-FONDÉ DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS

Montréal, le 14 juin 2011 – À la veille de la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées, la ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, a présenté un [bilan](#) concluant de la première année de mise en œuvre du [Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015](#).

À cette occasion, la ministre Blais était accompagnée de M^{me} Francine Dupuis, directrice générale du Centre de santé et de services sociaux Cavendish, de M^{me} Louise Belzile, coordonnatrice de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, et de M^e Claude Boies, directeur de la protection et de la défense des droits à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Ces partenaires sont venus témoigner des retombées positives des actions majeures mises en place à ce jour.

Rappelons que ce plan d'action est le fruit de l'engagement conjoint de 13 ministères et organismes, qu'il a une enveloppe de 20 millions de dollars sur cinq ans et qu'il contient près de 40 mesures, dont quatre sont structurantes.

« Un an après le lancement du plan d'action, nous constatons que la population est convaincue de la nécessité d'agir pour contrer la maltraitance. De plus, les organismes travaillant auprès des aînés dans toutes les régions souhaitent s'investir davantage dans cette noble cause. Nous continuerons à agir ensemble dans les années à venir pour créer au Québec des environnements toujours plus sains et exempts de maltraitance, pour le mieux-être de nos aînés », a mentionné la ministre Blais.

Pour sa part, le président de la Conférence des Tables de concertation des aînés du Québec, M. Claude Quintin, a déclaré : « Les Tables de concertation régionales font un travail admirable en matière de lutte contre la maltraitance envers les aînés. Le plan d'action gouvernemental favorise la concertation des différents acteurs, le

partage d'information et le partenariat, et ce, au profit des aînés de toutes les régions. »

Des mesures structurantes

Élaboration et diffusion d'une campagne de sensibilisation

La vaste campagne menée à l'automne dernier, avec la précieuse participation d'Yvon Deschamps et de Bill Haugland, a connu un succès retentissant : 96 % des personnes sondées au téléphone lors de l'évaluation post-campagne ont montré une juste compréhension du message diffusé et, bien qu'il s'agisse d'un sujet délicat, 98 % ont dit s'être fait convaincre de l'importance d'en parler.

Création d'une ligne téléphonique nationale d'écoute et de référence

La ligne Aide Abus Aînés est accessible depuis le 1^{er} octobre 2010 au 1 888 489-ABUS (2287), et ce, sans frais partout au Québec. En moins de neuf mois de service, les professionnels de la ligne ont traité plus de 3 392 appels, alors que l'objectif initial était de 3 000 appels au cours de la première année.

« Le nombre élevé d'appels traités par la ligne Aide Abus Aînés démontre que ce service répond à un réel besoin de la part des aînés et de leurs proches. La population a maintenant confiance dans cette ressource anonyme et confidentielle et y a recours pour parler de ce sujet délicat et malheureusement encore tabou », a déclaré Francine Dupuis, directrice générale du Centre de santé et de services sociaux Cavendish et responsable de la ligne Aide Abus Aînés.

Création d'une chaire de recherche sur la maltraitance

La Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées a commencé ses travaux en décembre dernier au Centre de recherche sur le vieillissement de l'Université de Sherbrooke. Cette chaire, dont la titulaire est la chercheuse Marie Beaulieu, est la première au monde à porter spécifiquement sur ce thème encore peu documenté. Parmi les travaux en cours, mentionnons deux outils qui ont été mis au point pour démystifier le phénomène. De plus, la Chaire collabore actuellement à la conception d'un questionnaire qui pourrait être utilisé dans le cadre d'un sondage pancanadien visant à mesurer l'ampleur de la maltraitance. Un manuel de formation sur le sujet est en cours d'élaboration et un site Internet sera accessible prochainement pour diffuser au public les nouveaux savoirs développés par la Chaire.

« Il existe bien peu de données sur le phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées. C'est en documentant cette problématique et en échangeant avec des intervenants et chercheurs du monde entier que nous serons à même de trouver des solutions toujours mieux adaptées pour la prévenir sous toutes ses formes », a mentionné la coordonnatrice de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, Louise Belzile.

Mise en place de coordonnateurs régionaux

Des coordonnateurs spécialisés en matière de maltraitance sont en place dans toutes les régions du Québec. Ces spécialistes ont pour mandat de dresser un portrait des services offerts et des ressources disponibles sur leur territoire et d'établir une relation étroite avec les acteurs de leur milieu. L'objectif visé est d'assurer une efficacité accrue des actions entreprises dans chaque région pour contrer la maltraitance envers les aînés.

Des actions parallèles

Outre ces quatre mesures phares, d'autres actions ont été mises en œuvre par les ministères et organismes gouvernementaux impliqués, de concert avec les partenaires.

Le ministère de la Famille et des Aînés a financé la mise en place d'une équipe d'intervention spécialisée en matière de lutte contre l'exploitation des personnes âgées à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Actuellement, 62 dossiers sont actifs.

« Cette équipe spécialisée permet à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse d'intervenir plus efficacement afin de protéger les personnes âgées de manière spécifique. Les outils et les méthodes utilisés sont en constante amélioration pour être en mesure de redonner rapidement aux aînés le respect et la dignité auxquels ils ont droit », a déclaré M^e Claude Boies, directeur de la protection et de la défense des droits à la Commission et superviseur de l'équipe d'intervention spécialisée.

- Le MFA s'est associé au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin de produire un dépliant de sensibilisation aux agressions sexuelles envers les personnes âgées, et à l'Autorité des marchés financiers pour la production d'un dépliant visant à prévenir les fraudes financières.

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux a déposé un projet de loi le 12 mai dernier afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences pour personnes âgées. La nouvelle réglementation créera l'obligation de déclarer tout incident ou accident portant atteinte à la sécurité et au bien-être d'un résident et de divulguer l'événement à la famille.
- L'équipe d'enquêteurs du Curateur public a été renforcée et des travaux de révision des mesures des régimes de protection privés et du dispositif de protection des personnes inaptes sont en cours.
- Un module de formation est offert depuis février à des intervenants des centres de santé et de services sociaux partout au Québec, sur le dépistage et l'intervention en matière de maltraitance envers les aînés. Grâce à cette initiative du ministère de la Santé et des Services sociaux, 360 intervenants environ auront été formés d'ici la fin du mois de juin.
- Le ministère de la Justice a élaboré une formation sur les dispositions législatives permettant la divulgation de renseignements confidentiels.

« Le plan d'action pour contrer la maltraitance représente un actif important dans notre objectif d'assurer un vieillissement actif pour tous les aînés du Québec, dans le milieu de leur choix. Beaucoup de mesures ont été mises en place en une seule année, de concert avec l'ensemble des partenaires, et nous nous engageons à poursuivre sur cette lancée », a conclu la ministre Blais.

Page du site internet du MFA, décembre 2011 :

<http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/centre-presse/communiques-aines/Pages/communiques.aspx?retour=%2ffr%2fministere%2fcentre-presse%2fcommuniques-aines%2fPages%2findex.aspx&urlPage=fr%2fNouvelles%2fPages%2fnouvelle-2011-06-14.aspx&annee=2011>